

Blagnac, le 27 février 2025

**Réaction de Jean-François Rezeau, Président de la CCI Occitanie, suite à l'annulation de l'arrêté préfectoral autorisant le chantier de l'A69**

Autoroute A69 : un signal inquiétant

Le jugement du tribunal administratif suspendant le projet de l'autoroute A69 entre Castres et Toulouse est une décision dont nous mesurons pleinement les conséquences. Il ne s'agit pas simplement d'un projet d'infrastructure mis en pause : cette suspension envoie un signal préoccupant sur notre capacité à mener à bien les projets structurants nécessaires à l'aménagement du territoire et au développement économique.

Depuis des années, le projet de l'A69 a été débattu, soumis à des concertations, des enquêtes publiques, et sa déclaration d'utilité publique validée par le Conseil d'État. Pourtant, au dernier moment, alors que les travaux sont engagés à plus de 65%, il est remis en cause. Comment, dans ces conditions, attirer investisseurs et entrepreneurs sur nos territoires ?

Ce blocage n'est pas un cas isolé. Il s'inscrit dans une tendance préoccupante où chaque grand projet d'infrastructure en France devient un champ de bataille juridique et politique. En Occitanie, d'autres initiatives essentielles à notre attractivité et à notre développement économique pourraient subir le même sort : la ligne à grande vitesse Bordeaux-Toulouse, qui doit désenclaver notre région et renforcer notre connexion avec Paris et l'Europe ; le contournement de Montpellier, indispensable pour fluidifier le trafic et améliorer la qualité de vie des habitants.

Le développement économique d'un territoire ne peut se faire sans infrastructures adaptées. L'A69 n'est pas un caprice local : elle répond à une nécessité d'aménagement du territoire et de soutien au tissu économique du bassin de Castres-Mazamet. Sans cette liaison rapide avec Toulouse, des entreprises d'envergure nationale et internationale, comme les laboratoires Pierre Fabre, pourraient être contraintes de revoir leur stratégie et, in fine, de fragiliser l'emploi local.

Comme j'ai déjà pu l'affirmer, il ne s'agit pas d'opposer économie et écologie, bien au contraire. L'aménagement du territoire doit répondre à un équilibre entre développement et préservation. Mais cet équilibre suppose d'accepter que des décisions soient prises et respectées.

L'Occitanie a besoin de visibilité, de confiance et d'ambition pour bâtir son avenir. Remettre en cause des projets d'infrastructures à ce point avancés et dont l'utilité est reconnue par une majorité affaiblit notre capacité à planifier et à construire un territoire plus attractif,

plus compétitif et mieux connecté. Cette décision nous replonge malheureusement dans un climat d'incertitude et d'inquiétude.

L'État doit faire appel de cette décision. Il en va non seulement de l'avenir de l'A69, mais aussi de notre capacité collective à mener à bien les projets qui façonnent le développement et l'équilibre de nos territoires.